

Mairie
de
Saint-Jean-Lasseille

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité



Saint-Jean-Lasseille, le 08 Juin 2021

Monsieur le Maire, Philippe XANCHO
Mairie de Saint-Jean-Lasseille
30, Avenue de la Mairie
66300 SAINT-JEAN-LASSEILLE

à

CDG 66
à l'attention du Comité Technique
35, Boulevard Saint-Assisclé
« Centre del Mon »
BP 901
66020 PERPIGNAN CEDEX

Objet : Saisine Comité Technique

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après plusieurs dossiers pour inscription à l'ordre du jour du prochain Comité Technique :

- modification de l'organigramme : création d'un poste de responsable du personnel affecté à l'école + identification de la mise à disposition d'un agent social auprès du CCAS ;

- modification des plannings des agents du service administratif ;

✕ - modification du tableau des effectifs : suppression de 4 postes.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Philippe XANCHO





PROJET DÉLIBÉRATION SOUMIS A L'AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE

Objet : Suppressions de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du .././... ;

Considérant la délibération n°29/2021 en date du 26/05/2021 portant mise à jour du tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Le Maire propose à l'Assemblée la suppression des emplois suivants :

- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (35h) en raison du changement de grade de l'agent après réussite du concours de Rédacteur ;
- 2 postes d'Adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe (35h) en raison d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'un départ à la retraite ;
- 1 poste d'Adjoint technique (35h) en raison du changement de filière de l'agent (passage en filière sociale par intégration directe) ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du .././2021 :

Filière	Grade	Catégorie	Effectifs	Temps de travail
Administrative	Rédacteur	B	1	35h
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère Classe	C	2	35h
Technique	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	C	1	35h
	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	1	35h

	Adjoint Technique Territorial	C	4	2 postes à 28h 2 postes à 35h
Médico-sociale	ATSEM principal de 1ère classe	C	1	35h
	Agent social territorial	C	1	35h
Police Municipale	Gardien-Brigadier	C	1	35h
TOTAL			12	/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du .././2021 ;
- **PRÉCISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Jean-Lasseille sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades sont inscrits au budget de l'exercice en cours.